



I. MIEUX CONNAÎTRE ET PRÉPARER LE PROJET

> Projet et économie

Les politiques d'emploi en centre ancien

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

Pour que les quartiers anciens deviennent des quartiers durables, des conditions sont à remplir :

- éviter le morcellement de la propriété ;
- favoriser la production de logements concurrentiels en s'appuyant sur leur qualité patrimoniale et environnementale ;
- maintenir les constructions en bon état en respectant la nature du bâti mais aussi en l'adaptant à l'évolution de la société ;
- maintenir au centre-ville des activités commerciales et des services publics.

Mais la condition essentielle, c'est d'avoir des habitants. Cette condition est indissociable d'une réflexion et d'une stratégie de développement d'une politique de l'emploi sur le territoire.

Cette dernière doit s'appuyer sur un diagnostic territorial, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités d'une zone, de définir et mettre en œuvre des actions adaptées.

Ainsi, l'objectif de création d'emplois sera mieux adapté aux conditions locales, les activités créées seront plus durables. Cette stratégie doit être globale, avec la possibilité d'associer aussi des emplois à temps partiel, saisonniers ou visant simplement un revenu complémentaire.

Objectifs généraux

1. *Redynamiser durablement les centres anciens, grâce à une stratégie et le développement d'une politique de l'emploi sur le territoire.*
2. *Attirer de nouveaux habitants sur le territoire par une offre d'emplois diversifiée.*
3. *Adapter les politiques d'emploi aux besoins et opportunités du territoire.*

AGIR

Afin de mettre en place sur le territoire une stratégie de développement de l'emploi, des outils sont à disposition des collectivités.

La maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation

Certains territoires ont, notamment, mis en place une Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation. Ces lieux permettent de regrouper, sur un même site, différentes structures liées aux politiques de l'emploi. En fonction des territoires, la Maison de l'Emploi peut s'adresser aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux chefs d'entreprise, à ceux qui veulent créer leur entreprise, aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), aux jeunes recherchant une orientation, une formation, un job d'été, un stage en entreprise ou un emploi, aux salariés et aux licenciés économiques bénéficiant du Contrat de Transition Professionnelle, avec des représentants de chacun des organismes dédiés à ces publics. Elles permettent d'assurer un service de proximité, au plus près des habitants.

Les tiers-lieux, des outils adaptés aux évolutions actuelles du monde du travail

Aujourd'hui, de plus en plus de territoires, notamment en milieu rural, développent des tiers-lieux. La notion de tiers-lieu vise à dépasser l'opposition traditionnelle Ils visent à améliorer l'équilibre entre le lieu de travail et le foyer. On l'utilise maintenant pour désigner des lieux innovants, tels que des espaces de *co-working*, des *fablabs*, ou encore les espaces de travail rattachés aux incubateurs. En hybridant les différentes fonctions d'un lieu (récréatives, professionnelles) et en rassemblant des actifs attachés à des structures ou à des projets différents, les tiers-lieux correspondent bien aux évolutions actuelles du monde du travail.

Glossaire

Contrat de Transition Professionnelle : destiné aux salariés d'une entreprise concernée par une procédure de licenciement économique. Il combine recherche d'emploi, périodes de formation et périodes de travail courtes.

Espaces de co-working : espace de travail partagé, qui permet de mettre en réseaux les travailleurs.

Fablabs : lieux où il y a un libre partage de l'espace, de machines, de compétences et de savoirs.

Incubateurs : structures d'accompagnement de projets de création d'entreprises.

Chiffres clés

> **28 milliards d'euros** alloués par les Fonds européens structurels d'investissement à la France pour la période 2014-2020.

> **En moyenne en 2015, 25,8 millions** de personnes occupent un emploi

> **813 tiers-lieux en France en 2016.** Entre 2010 et 2016, 569 tiers-lieux de plus se sont créés, d'après une étude menée par Néo-nomade, plateforme de réservation d'espaces de travail partagé.

Cadre réglementaire

Le Fonds européen structurel et d'investissements (Fesi) contribue à de nombreux projets sur les territoires afin de favoriser une croissance durable et de répondre aux besoins de l'économie réelle. Ce fonds permet, notamment, le développement de formations pour les demandeurs d'emplois, et aide à la création d'entreprises.

Le Plan de cohésion sociale ou Plan Borlo du 30 juin 2004 et la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, pour l'emploi, le logement et l'égalité des chances, créent les maisons de l'emploi.

VITRÉ

Une politique de l'emploi en faveur de la redynamisation des cœurs de ville

La Ville de Vitré, Ville d'Art et d'Histoire, a fait le choix de mener une réelle politique autour du développement de l'emploi sur son territoire afin de maintenir durablement sa population sur son bassin de vie. Cette politique a ainsi permis de pérenniser des habitants sur le cœur de ville classé, en site patrimonial remarquable, et d'en faire un quartier attractif.

La politique de la collectivité « ville et communauté » :

La situation de Vitré, à proximité du bassin d'emploi de Rennes et Laval, permet une recherche d'emploi sur une large zone géographique, alliant les emplois industriels proposés à Vitré aux emplois du secteur tertiaire dans les villes voisines. Elle est favorisée par des liaisons ferroviaires nombreuses et une gare située en centre-ville, au contact des quartiers anciens.

La politique s'est menée autour d'une étroite collaboration entre la Ville et Vitré Communauté.

Un partenariat a été institué avec la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation (MEEF) afin de garantir une qualité d'accueil et une écoute permanente pour accompagner l'entrepreneur dans ses démarches administratives, ses recherches de financement, l'accueil des salariés, et la mise en place de formations adaptées.

30 bâtiments industriels et tertiaires ont été construits à Vitré Communauté pour permettre aux entreprises de se consacrer à leur développement, avec la possibilité de passer à tout moment de la location à l'accession.

Une stabilité fiscale existe sur le territoire et ce depuis de très longues années. Les taxes et les impôts sont inférieurs de 30 % par rapport à la moyenne nationale pour les entreprises comme pour les ménages.



1. Toits de Vitré
2. Château de Vitré
3. Promenade Saint-Yves à Vitré

Un système de transport gratuit a été établi dans la ville de Vitré, sans faire appel à la contribution des entreprises par le versement de transport.

Cette politique a entraîné une augmentation de la population en attirant cadres et salariés jeunes qui ne recherchent pas obligatoirement une maison individuelle dans un lotissement.

Ces nouveaux habitants venant souvent des villes plus grandes sont attirés par les quartiers anciens qui ont une histoire et un cadre de vie de qualité

L'ensemble de cette démarche autour de l'emploi participe à la redynamisation du cœur de ville grâce aussi à d'autres outils mis en place par la collectivité :

- Une aide financière pour la restauration des façades depuis les années 1990.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider les propriétaires privés sur l'ensemble du bâtiment, avec depuis 2015 un fonds de restauration du patrimoine.
- Une incitation auprès des bailleurs sociaux pour développer des programmes dans ces quartiers anciens.

EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Vitré et Vitré Communauté

PARTENAIRES

MEEF

DURÉE DU PROJET

sans limite

CHIFFRE-CLÉS

La MEEF regroupe 11 structures sous une direction unique Pôle Emploi et MEEF. Elle est présidée par un chef d'entreprise.

LES PLUS

Aujourd'hui Vitré compte :

- un taux de chômage de 5,3 %
- 44 % des actifs dans les emplois industriels
- Le salaire moyen brut est au 2^e rang des 18 zones d'emploi de Bretagne.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.meef-paysdevitre.fr

CONTACTS

Marie-Annick Bouquay,

maire-adjointe de Vitré

marie-annick.bouquay@mairie-vitre.fr

PUBLICATION DÉCEMBRE 2016

Marie-Annick Bouquay, maire-adjointe de Vitré.

Crédits photos : Ville de Vitré.

